

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-282700020-20220121-AR20222-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2022

ARRETE N° 2022-2

**PORTANT ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE « PROMOTION INTERNE 2022 » POUR
L'ACCES AU GRADE DE CHEF DE SERVICE POLICE MUNICIPALE**

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE
L'EURE,

VU La Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique
Territoriale, modifiée,

VU le décret n°85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement
des agents de la fonction publique territoriale, articles 17, 17-1 et 18,

VU le décret n°2011-444 du 21/04/2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs
de service de police municipale,

VU les propositions émanant des collectivités et établissement affiliés au centre de gestion,

VU l'avis émis par la commission de promotion interne de catégorie B, en sa séance du **20 janvier 2022**

- A R R E T E -

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude départementale établie au titre de la promotion interne à compter du 20 janvier
2022 pour l'accès au grade DE CHEF DE SERVICE POLICE MUNICIPALE est arrêtée de la façon suivante :

- Monsieur Maazouz MEZAOUI, Saint Marcel,

ARTICLE 2 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen : 53,
avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen – Téléphone : 02.32.08.12.70, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis au Préfet de l'Eure

FAIT A EVREUX, LE 20 janvier 2022

Pascal LEHONGRE

Président du Centre de Gestion

